

## CHARTRE DES UTILISATEURS DE L'OUTIL RECENSEMENT DES COPROPRIÉTÉS EN OCCITANIE

### PREAMBULE

L'OUTIL COPRO est un SaaS (Software as a Service, ou Logiciel en tant que Service), c'est-à-dire un service web d'aide à l'identification et à la décision sur les copropriétés, à destination des collectivités territoriales, EPCI, agences d'urbanisme et autres structures publiques intervenant dans le domaine de l'habitat, ainsi qu'à leurs prestataires pour des missions de service public.

Ce projet est développé par le Cerema et l'EPF Occitanie dans le cadre d'une coopération publique signée le 30 avril 2019, avec un appui de l'État (DREAL Occitanie).

L'accès à l'outil est sécurisé, la demande d'ouverture d'un compte Utilisateur de l'OUTIL COPRO doit être adressée à [outilcopro@cerema.fr](mailto:outilcopro@cerema.fr)

La présente Charte définit les engagements des utilisateurs et de l'équipe projet DREAL Occitanie-Cerema.

### ARTICLE 1 : LIMITATION DE RESPONSABILITE

Les données mises à disposition via l'interface OUTIL COPRO sont des données issues de plusieurs sources distinctes, croisées et transformées. La qualité des données de sortie proposées dépend de la qualité des données source.

### ARTICLE 2 : VALIDITE DES DONNEES

Le serveur intègre annuellement des référentiels nationaux, les données des Fichiers fonciers, le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS), les données des valeurs foncières (DVF), le registre national des copropriétés (RNIC) à l'échelle régionale. Chaque utilisateur a accès à son périmètre de compétence.

### ARTICLE 3 : RÉFÉRENCE A L'OUTIL COPRO

Dans tout travail ou publication utilisant des données récupérées à partir de l'interface OUTIL COPRO, l'utilisateur s'engage à faire mention explicite à l'OUTIL COPRO et à indiquer la date d'extraction des données comme suit :

« Cerema, EPF Occitanie, Données téléchargées sur « Outil Copropriétés recyclage urbain 2022 »

#### ARTICLE 4 : MODALITES PREALABLES D'ACCES AUX DONNEES DES FICHIERS FONCIERS ET RPLS

Comme il lui a été précisé lors de la création de son compte, il appartient à l'utilisateur de l'OUTIL COPRO d'obtenir, auprès des services compétents les données des licences d'utilisation :

-des Fichiers Fonciers en suivant la procédure sur le site <https://datafoncier.cerema.fr>

-des données RPLS en suivant la procédure sur le site <https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/mise-a-disposition-de-donnees-r9368.html> et renvoyer la demande à l'adresse suivante : [statistiques.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:statistiques.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr)

-des données du RNIC : en suivant la procédure sur le site <https://www.registre-coproprietes.gouv.fr> , si votre structure dispose d'un compte CLAVIS. Vous pourrez alors accéder aux données en acceptant les conditions de la charte pour la confidentialité et l'utilisation des données issues du RNIC.

**Point de vigilance** : si votre structure ne dispose pas de compte CLAVIS, elle doit préalablement s'adresser à son référent en DDT, ou à défaut auprès des service de l'ANAH : Mme Florence RAMPAL [florence.rampal@anah.gouv.fr](mailto:florence.rampal@anah.gouv.fr)

#### ARTICLE 5 : TRANSMISSION A UN TIERS

Si les traitements sont réalisés par un autre intervenant dans le cadre exclusif d'un contrat répondant à une mission de service public, le bénéficiaire prend la responsabilité de la diffusion des données, s'engageant notamment à ce que les informations communiquées ne soient ni dupliquées, ni conservées, ni utilisées par cet intervenant à d'autres fins que celles indiquées dans le présent document.

De plus, à la fin de l'exécution du contrat, le prestataire devra procéder à la destruction de toutes les données extraites de l'OUTIL COPRO qui lui ont été confiées par le commanditaire dans le cadre de sa prestation.

Le prestataire doit ouvrir un compte individuel valable pendant la durée de sa prestation pour l'utilisation de l'OUTIL COPRO.

L'utilisateur de l'OUTIL COPRO et son prestataire signent **conjointement** cette charte des utilisateurs, à transmettre à [outilcopro@cerema.fr](mailto:outilcopro@cerema.fr).

#### ARTICLE 6 : RÉSILIATION DES DROITS D'USAGE

Comme il lui a été précisé lors de la création de son compte, il appartient à l'utilisateur de l'OUTIL COPRO d'obtenir, auprès des services compétents les données des licences d'utilisation des Fichiers Fonciers (<https://datafoncier.cerema.fr>), les données RPLS comportant l'identité des bailleurs ([rpls.cgdd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:rpls.cgdd@developpement-durable.gouv.fr)). Dans le cas où il ferait l'objet d'un litige concernant l'une de ces licences, l'utilisateur de l'OUTIL COPRO s'engage à en informer immédiatement les gestionnaires de l'OUTIL COPRO ; les gestionnaires de l'OUTIL COPRO se réservent alors le droit de résilier le compte de l'utilisateur de l'OUTIL COPRO.

## ARTICLE 7 : RGPD

Dans le cadre de l'application OUTIL COPRO, nous sommes amenés, sur la base de votre consentement, à récolter vos données à caractère personnel pour des problématiques de gestion liées à l'application par l'équipe projet OUTIL COPRO, [outilcopro@cerema.fr](mailto:outilcopro@cerema.fr). Ces données sont le nom, prénom, nom de votre structure et votre mail. Elles seront uniquement conservées par l'équipe du Cerema en charge de l'application OUTIL COPRO et ne seront pas transmises à des tiers. Ces données seront conservées pendant deux ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute autre question, vous pouvez contacter le délégué à la protection, [delegue.rgpd@cerema.fr](mailto:delegue.rgpd@cerema.fr) ou le point de contact OUTIL COPRO, [outilcopro@cerema.fr](mailto:outilcopro@cerema.fr). Si vous estimez après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez vous adresser à la CNIL à l'adresse suivante <https://www.cnil.fr/fr/adresser-une-plainte>.

agissant en tant que bénéficiaire	agissant en tant que prestataire
Nom de l'organisme :	Nom de l'organisme :
Nom, Raison sociale :	Nom, Raison sociale :
Cachet de l'organisme :	Cachet du bureau d'étude :
n° téléphone :	n° téléphone :
email :	email :
M'engage à respecter la charte des utilisateurs de l'OUTIL COPRO et à obtenir les accès aux données des Fichiers fonciers et RPLS de mon territoire.	M'engage à respecter la charte des utilisateurs de l'OUTIL COPRO et à obtenir les accès aux données des Fichiers fonciers et RPLS de mon territoire.
Fait à	Fait à
Le	Le
Signature * **	Signature * **
*faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »	*faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »
**Il s'agit de la personne habilitée par la loi à représenter le bénéficiaire	**Il s'agit de la personne habilitée par la loi à représenter le bénéficiaire